

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ESTHETICIEN SOCIAL : DEMONSTRATION ET CONSEIL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

**CODE: 95 51 25 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 901
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

ESTHETICIEN SOCIAL : DEMONSTRATION ET CONSEIL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'adapter ses connaissances et sa pratique en soins esthétiques vers la démonstration et le conseil, en vue de favoriser le bien-être, la construction et le maintien d'une image positive de soi, pour des bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ de mises en situation professionnelle proposées par le chargé de cours et susceptibles d'être rencontrées au sein de différents milieux médico-sociaux,

pour des bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale : vieillissement pathologique, perte d'autonomie, maladies invalidantes, handicap, deuil, isolement, exclusion...,

- ♦ identifier les informations à collecter, utiles dans une perspective de prise en charge globale du bénéficiaire ;
- ♦ proposer différentes attitudes et comportements à adopter pour entrer en contact avec le bénéficiaire, établir une relation humaine appropriée et convenir d'un projet de soins avec lui;
- ♦ déterminer les limites de la prise de son intervention auprès du bénéficiaire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;

- ◆ identifier les informations utiles à la prise en charge globale du bénéficiaire, à transmettre à l'équipe ;
- ◆ repérer et décrire les règles de déontologie, les limites de la profession et les attitudes et comportements à adopter dans le respect de ces règles ;
- ◆ concevoir, proposer et organiser la mise en place des soins esthétiques visant à améliorer le bien-être du bénéficiaire, en veillant à son confort tout au long de la prestation ;
- ◆ concevoir et réaliser une intervention de soins esthétiques adaptés aux troubles de la peau/des phanères et au bénéficiaire ;
- ◆ adapter les techniques aux contextes de travail, et utiliser matériel et produits de manière appropriée ;
- ◆ justifier cette intervention en référence, le cas échéant, à des notions de pathologie et de techniques spécifiques de soins esthétiques ;
- ◆ respecter les règles liées à la sécurité et la protection des personnes, à l'hygiène, à l'ergonomie et la manutention ainsi qu'à la protection de l'environnement.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UE Esthéticien social : « *Notions de psychologie, de communication et de déontologie* » et « *Esthéticien social : Techniques et réalisation de soins esthétiques adaptés* ».

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable

au départ de mises en situation professionnelle proposées par le chargé de cours et susceptibles d'être rencontrées au sein de différents milieux médico-sociaux,

dans une perspective de prise en charge orientée vers le conseil et la démonstration, pour des personnes souffrant de troubles différents (physiques, psychologiques et/ou sociaux ...),

- ◆ de proposer différentes attitudes et comportements pour établir une relation humaine avec le bénéficiaire, et lui proposer des conseils pour le bien-être, la construction et le maintien d'une image positive de soi ;
- ◆ de proposer des conseils adéquats en matière d'application de produits cosmétiques, de pose d'accessoire(s) ou d'artifice(s), de maquillage et de modelage, en adaptant les techniques de soins esthétiques aux contingences, et en utilisant matériel et produits de matière appropriée ;
- ◆ de réaliser au moins deux démonstrations (pose d'accessoire(s) ou d'artifice(s), maquillage et modelage) adaptées aux bénéficiaires ;
- ◆ de décrire la planification d'un atelier ;

- ♦ de justifier ses choix, notamment au regard des règles liées à la sécurité et la protection des personnes, à l'hygiène, à l'ergonomie et la protection de l'environnement, mais aussi des règles déontologiques de la profession.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau d'organisation et de dextérité : la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel propre aux soins et la maitrise gestuelle ;
- ♦ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé
- ♦ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ♦ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ♦ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Au départ de mises en situation professionnelle proposées par le chargé de cours et susceptibles d'être rencontrées au sein de différents milieux médico-sociaux,

dans une perspective de prise en charge orientée vers le conseil et la démonstration pour des bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale : vieillissement pathologique, perte d'autonomie, maladies invalidantes, handicap, deuil, isolement, exclusion...,

en vue d'acquérir de l'autonomie d'exécution et de décision opérationnelle,

L'étudiant sera capable de,

4.1. en Psychologie relationnelle,

sur base de fondements théoriques liés à la psychologie et à la communication,

- ♦ caractériser les comportements, demandes, besoins et attitudes engendrés par les types de souffrance et en tenir compte dans la relation avec le bénéficiaire ;
- ♦ cerner l'impact de la souffrance ou de la fragilité sur l'image et l'estime de soi ;
- ♦ estimer l'importance des notions relatives :
 - à l'espace personnel (l'intimité), au toucher... ,
 - à l'espace social, interpersonnel, aux différences culturelles...;
- ♦ caractériser les principales composantes d'une relation d'aide : l'empathie, l'écoute active, la congruence, le non jugement ;

- ◆ apprêhender la réalité de l'autre, et son vécu ;
- ◆ mettre en perspective ses représentations, ses valeurs et celles du bénéficiaire, notamment dans des situations posant un questionnement éthique ;
- ◆ proposer des comportements et des attitudes relationnels à adopter et à éviter, compte tenu des éléments de psychologie relevés ;
- ◆ formuler des conseils, dans le respect de l'autre et dans un esprit de bienveillance ;
- ◆ justifier sa position, ses choix.

4.2. en Education aux soins esthétiques

- ◆ expliciter la notion d'éducation aux soins esthétiques et d'en énoncer les enjeux ;
- ◆ déterminer les limites de la prise en charge du bénéficiaire ;
- ◆ identifier, décrire et mettre en place différents types d'actions que l'on peut organiser dans le cadre de l'éducation aux soins esthétiques :
 - réaliser une démonstration de soins de beauté face à un groupe de bénéficiaires (maquillage, camouflage, soins du visage, etc.) ;
 - planifier et organiser des ateliers de démonstration à l'intention des bénéficiaires ;
 - proposer différents types d'accessoires appropriés en fonction de la saison, de l'âge du bénéficiaire, de son style, de la durée de traitement, etc. ;
 - orienter le bénéficiaire, au travers des démonstrations :
 - dans le choix, la pose et l'entretien d'une prothèse capillaire ;
 - dans la pose et l'entretien d'une prothèse mammaire ;
 - dans le choix et la pose d'accessoires ;
 - orienter le bénéficiaire vers d'autres métiers, firmes ou services spécialisés qui pourront compléter l'aide de l'esthéticien social (perruquiers, couturiers, mutuelles, assurances, etc.) ;
 - donner des conseils et des explications en matière de soins esthétiques (produits, hygiène, etc.) et d'artifices de maquillage
 - en analysant l'état de la peau et des phanères du bénéficiaire ;
 - en prenant connaissance des effets secondaires des traitements, notamment sur la peau et les phanères ;
 - en sélectionnant les produits cosmétiques adéquats en fonction du soin choisi ;
 - en adaptant le choix et l'utilisation des produits en fonction des résultats.
- ◆ identifier les informations à relayer auprès de l'entourage pour une prise en charge esthétique favorisant la détente du bénéficiaire, notamment en donnant des conseils de modelage et en faisant une démonstration :
 - expliquer l'intérêt du massage bien-être et l'importance du toucher ;
 - sélectionner le type de massage adéquat aux besoins du bénéficiaire (peau sèche et fragilisée) ;
 - appliquer la technique de massage adéquate en expliquant pas à pas les étapes de la procédure.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychologie relationnelle	CT	B	32
Education aux soins esthétiques	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80